

**COMMUNE DE BERTETT ASSOCIEES**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 17  
Conseillers présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 3  
Affiché le 5 septembre 2024

**Conseil municipal du 3 septembre 2024**

**Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS**

Étaient présents : Mme BAUER Carine, Mme DIEMER Estelle, Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michèle, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. REYMUND Antoine, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia  
Absents : M. BOHR Freddy qui donne pouvoir à Mme ZEISSLOFF Patricia, M. DIEMER Steve qui donne pouvoir à Mme BAUER Carine, M. KRENCKER Julien qui donne pouvoir à M. URBAN Jean-Marc  
Secrétaire de séance : M. GASS Charles

**2. OBJET : TRAVAUX ENERGETIQUES DE LA MAIRIE APPARTEMENT DE BERTETT – FIXATION DES PENALITES DE RETARD POUR LE LOT 03 CREPIS ISOLATION EXTERIEURE**

Vu l'article 13.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières prévoyant l'application de pénalités de retard en cas de non-respect des délais d'exécution,

Vu le délai d'exécution global du chantier de travaux supérieur de 270 jours au délai d'exécution prévu au marché et vu l'issue de la négociation avec l'entreprise,

Le conseil municipal après avoir délibéré :

**Décide** l'application des pénalités prévues au CCAP pour le lot n°03 – Crépis isolation extérieure du marché de la rénovation énergétique de la mairie appartement de Bertett pour un montant forfaitaire de 7000 €.

**Autorise** le maire à déduire ce montant de 7000 € du solde dû à l'entreprise titulaire du lot n°03 crépis isolation extérieure.

**Autorise** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**APPROUVE À L'UNANIMITE**

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



Le secrétaire de séance

M. Charles GASS

Accusé de réception en préfecture  
067-216700344-20240905-20240309-02-DE  
Date de télétransmission : 05/09/2024  
Date de réception préfecture : 05/09/2024